

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 12 novembre 2018****Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des  
luminaires de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac****1. Introduction**

Le 12 novembre 2014, le Conseil général d'Estavayer-le-Lac a refusé un crédit d'investissement de CHF 1'960'000.00 pour le remplacement de tous les luminaires de la Commune (1'057 unités) par des luminaires LED, pour le motif que le montant avancé était trop élevé.

Le 31 mars 2015, le Conseil général a cette fois-ci approuvé un crédit de CHF 470'000.00 pour le remplacement de tous les luminaires équipés d'ampoules au mercure, celles-ci n'étant plus autorisées dès 2015 en raison de leur mauvais rendement énergétique. Les luminaires de la Vieille-Ville, bien qu'entrant dans cette catégorie, ne faisaient pas partie de ce crédit d'investissement. Il avait été décidé en effet que leur assainissement devait faire l'objet d'une étude particulière.

Le message présenté au Conseil général en 2015 prévoyait encore que le remplacement du solde des luminaires de la Commune serait financé par le compte de fonctionnement à l'occasion de la réalisation de travaux routiers. Toutefois, le Conseil communal actuel estime qu'il ne serait pas judicieux d'attendre un réaménagement routier pour procéder à l'assainissement de l'éclairage public étant donné que cela pourrait prendre de nombreuses années. Il présentera ainsi au printemps 2019 une demande de crédit d'investissement concernant le solde de l'assainissement de l'éclairage public pour l'ensemble du territoire de la Commune d'Estavayer.

**2. Choix des luminaires**

Le choix des luminaires avait déjà été discuté par l'ancien Conseil communal. Le modèle Jargeau qui avait été retenu a été abandonné. Le système de télégestion (gestion de l'abaissement de l'éclairage à distance) dont ce modèle est doté a en effet été jugé techniquement moins fiable que celui équipant d'autres luminaires.

La Commission de l'énergie a ainsi proposé au Conseil communal le modèle Valentino. Il sera doté d'un système de télégestion et les verres de ses quatre faces seront opaques. Le rendu lumineux sera « blanc chaud » de l'ordre de 2700 kelvin (Rue de Forel) ou de 3000 kelvin (Ch. des Autrichiens). Il est prévu également un abaissement progressif de l'intensité lumineuse.



Valentino

### 3. Description des travaux

Les travaux consistent dans le remplacement de 75 lanternes fixées sur des potences en façades de bâtiments et de 27 lanternes installées sur des mâts métalliques.

Il sera profité de la présence d'une nacelle pour repeindre les potences. Il est prévu de conserver les emplacements actuels des luminaires.

### 4. Coût des travaux

Le devis estimatif des travaux se présente comme suit :

1	Fourniture et pose des nouvelles lanternes (y.c télégestion)	CHF	190'000.00
2	Pose de nouveaux points lumineux et échanges de mâts	CHF	20'000.00
3	Peinture potences	CHF	33'750.00
7	Divers et imprévus (15%)	CHF	37'000.00
	Total HT	CHF	280'750.00
	TVA 7.7 %		21'618.00
	Total TTC		302'368.00
	<b>TOTAL TTC arrondi pour demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>302'000.00</b>

### 5. Financement

Le montant de CHF 302'000.00 TTC sera porté à charge du Dicastère de l'Edilité, dans le chapitre des routes (620). Le taux d'amortissement est de 15 %, conformément à l'article 53 du Règlement d'exécution de la Loi sur les communes. En prenant en compte un taux d'intérêts raisonnable de 2 %, le coût annuel à la charge du Dicastère de l'Edilité s'élèvera à CHF 51'340.00.

### 6. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC en vue du remplacement des luminaires de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac et de l'autoriser à conclure l'emprunt y relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 22 octobre 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire générale adjointe :  
Brigitte Pautre



Le Syndic :  
André Losey



**Conseiller communal responsable** : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement